



**CONSEIL DE DIRECTION**  
**85<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 8-10 mai 2006**

UNIDROIT 2006  
C.D. (85) 16  
Original: anglais  
Avril 2006

**Point No. 16 de l'ordre du jour: La base de données de droit uniforme**

(note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Le document illustre les développements dans l'élaboration de la base de données UNILAW</i>
<i>Action demandée</i>	1) <i>Déterminer le degré de priorité;</i> 2) <i>Cf. paragraphe 7</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Aucun</i>

**PRINCIPAUX PARAMETRES DE DISCUSSION PROPOSES PAR LE SECRETARIAT**

<b>Priorité</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	élevée	moyenne	basse	à déterminer

**I. Plan Stratégique**

Oui, pour les motifs suivants: (1) UNIDROIT est potentiellement la principale source au monde de connaissance et de renforcement des capacités dans le domaine du droit privé transnational (cf. Objectif stratégique No. 2) et (2) le bénéfice potentiel de la base de données pour tous ceux qui ont besoin du droit privé uniforme international ou travaillent dans ce domaine, en particulier les pays en développement et en transition économique (cf. Objectif stratégique No. 11).

**II. Programme de travail 2006 - 2008**

Oui

**Implications  
en  
personnel**

Pour le maintien du niveau actuel de traitement des données et des documents: 0,4 Chargé de recherches. Si le Conseil estime qu'il faudrait augmenter le taux d'insertion, il faudra augmenter le temps alloué au projet.

**Implications  
budgétaires**

Financé par des ressources extrabudgétaires. Si le Conseil souhaite donner une priorité moyenne ou supérieure au projet, il faudra prévoir des allocations budgétaires.

1. Les travaux sur UNILAW, la base de données d'UNIDROIT sur le droit uniforme, ont progressé régulièrement en 2005. L'état des travaux fin février 2006 était le suivant:

A. *Convention de 1956 relative au contrat de transport international de marchandises (CMR)*

- ◆ 1224 décisions de 18 pays, de l'Union européenne et d'un tribunal arbitral ont été recueillies et enregistrées;
- ◆ plus de 100 décisions supplémentaires ont été trouvées et sont en attente d'enregistrement;
- ◆ 313 décisions ont été insérées dans l'interface d'administration de la base de données. Parmi celles-ci, 206 ont été traitées et sont à la disposition du public. Même si elles n'ont pas toutes des sommaires, des liens existent pour toutes avec les questions pertinentes, les mots-clé et les articles de la Convention;
- ◆ 28 sommaires de jurisprudence (en anglais) sont en attente d'édition, après quoi les liens seront faits avec les questions, mots-clé et articles de la Convention et seront à la disposition du public;
- ◆ le Secrétariat s'est assuré l'assistance de M. Malcolm Clarke, Professeur de droit à l'Université de Cambridge, pour obtenir l'autorisation des éditeurs de reproduire le texte intégral des décisions rendues au Royaume-Uni;
- ◆ le Secrétariat s'est assuré l'assistance de M. Gábor Palásti, Département de droit européen et de droit international privé, Faculté de droit de l'Université de Miskolc (Hongrie) pour la préparation de sommaires de jurisprudence sur des décisions rendues en Hongrie;
- ◆ 374 références bibliographiques ont été insérées dans la base de données, et des liens ont été faits avec les mots-clé, les articles de la Convention et les domaines bibliographiques.

B. *Convention du Cap de 2001 relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et son Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques*

- ◆ Les textes de la Convention et du Protocole aéronautique ont été insérés dans l'interface d'administration de la base de données en attente de traitement;
- ◆ l'analyse des instruments est en cours, en vue de (a) la préparation de questions à lier aux dispositions et de (b) l'extrapolation des mots-clé;
- ◆ une bibliographie de 150 entrées, y compris des entrées sur la Convention, le Protocole aéronautique, le projet de Protocole ferroviaire et l'avant-projet de Protocole spatial, ainsi que des entrées générales sur les garanties, est en cours de classement en vue de son insertion dans la base de données de la préparation de liens avec les mots-clés, les articles des instruments et les domaines bibliographiques.

C. *Convention de Varsovie de 1929 pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international*

- ◆ Le Secrétariat s'est assuré l'assistance de M. Malcolm Clarke pour la préparation de questions à lier au texte de la Convention;
- ◆ 172 décisions de 15 pays ont été recueillies et enregistrées;
- ◆ le travail sur la bibliographie a également commencé.

D. *Autres Conventions*

- ◆ Les décisions sont recueillies au fur et à mesure de leur publication dans les revues périodiques disponibles à la Bibliothèque d'UNIDROIT. Leur enregistrement est en cours. De même, les références bibliographiques sont également préparées en vue de leur classement.

#### E. *Stagiaires*

2. Aucun stagiaire n'est venu à l'Institut en 2005 pour travailler sur la base de données UNILAW. Une stagiaire, *Mme Gabriele Kozloi* (Autriche), chercheur indépendant travaillant sur la Convention du Cap, a préparé lorsqu'elle avait le temps quelques sommaires de jurisprudence sur la CMR. Elle est maintenant partie à l'Institut Max-Planck de Hambourg, mais a indiqué qu'elle continuerait à préparer des sommaires.

3. *M. Leo Van den hole* (Belgique), qui était venu comme stagiaire en 2002 et travaille actuellement chez LeBoeuf Lamb Green & MacRae LLP à Bruxelles, a récemment indiqué qu'il était disposé à continuer à préparer des sommaires pour la base de données. Les 28 premiers sommaires sont arrivés récemment et il s'est engagé à préparer également des sommaires de décisions néerlandaises.

#### F. *Observations générales*

4. La préparation des données à insérer dans la base est un processus long. Il faut recueillir les données, les décisions doivent être scannérisées et relues lorsque la version électronique n'est pas disponible, il faut préparer les sommaires et les traduire, les traductions doivent être vérifiées, les questions identifiées et liées, il faut identifier et lier les mots clé. Puis les données doivent être insérées dans la base de données. Cela doit être fait deux fois puisque la base de données est en deux langues.

5. La préparation des sommaires de jurisprudence constitue une difficulté majeure. Peu de jeunes juristes expriment un intérêt à collaborer sur la base de données, peut-être à juste titre puisque la base souffre d'un manque de financement et n'est donc pas en mesure de contribuer à financer les personnes qui viennent à Rome. Dans ce contexte, il convient d'exprimer les plus vifs remerciements à la *Uniform Law Review / Revue de droit uniforme* qui met à disposition de la base de données les sommaires qu'elle publie.

6. A l'heure actuelle, aucun membre du personnel ne travaille à plein temps sur ce projet. Une Chargée de recherches, *Mme Lena Peters*, consacre une partie de son temps à la base de données. La Fondation de droit uniforme a engagé *Mme Judit Kisely* pour travailler à mi-temps sur la base de données. Si la base de données doit se développer plus rapidement, il faut y consacrer des ressources supplémentaires et puisque le budget de l'Institut n'a pas alloué de somme pour la base de données, il faut trouver le financement en dehors de l'Institut.

### MESURES A PRENDRE

7. *Etant donnée l'importance de la base de données dans la stratégie de l'Institut, les membres du Conseil sont invités à:*

- ◆ *contribuer à la base de données en fournissant des sommaires de jurisprudence pour les décisions rendues par les tribunaux de leur pays;*
- ◆ *assister le Secrétariat dans la recherche des données à insérer dans la base de données;*
- ◆ *assister le Secrétariat dans l'identification des sources potentielles de financement pour la base de données.*